

Le néo-impérialisme tertiaire

En marche vers la société post-industrielle, les pays de l'OCDE se retrouvent quasiment tous avec un secteur tertiaire important. Les services, publics ou privés, occupent même plus des deux-tiers de la main-d'œuvre dans les économies aux structures les plus avancées, telles le Canada, les Etats-Unis, les Pays-Bas ou la Belgique.

Les activités du secteur tertiaire sont réputées difficilement exportables. Et pourtant, le commerce des services se développe très fortement, dans une mesure que des statistiques pas encore fiables permettent au mieux d'apprécier. Ainsi, la croissance moyenne des ventes de services à l'étranger a partout été supérieure à celle des exportations de marchandises dans les années 1976-85. Revenus des capitaux compris, les exportations de services jouent même un rôle primordial en Belgique/Luxembourg et en Suisse, avec plus de trois mille dollars par habitant en 1985.

Le cas de la Suisse est connu: le solde traditionnellement négatif de la balance commerciale est largement compensé par celui, régulièrement positif, de la balance des revenus. Et cela grâce d'abord aux exportations de services (tourisme, assurances, etc), qui ont laissé des recettes nettes de plus de 9,9 milliards de francs en 1986 (contre moins de 7,2 milliards pour le trafic de marchandises). Grâce ensuite bien sûr aux revenus des capitaux, qui ont rapporté 26 milliards, pour des versements de 10,8 milliards à titre de rémunération aux investisseurs étrangers.

Le cas des Etats-Unis est plus nouveau: ses exportations de services, désormais en forte progression, ne représentent pas encore 4% du produit intérieur brut, et correspondent tout juste à 600 dollars par habitant. Mais, pour l'an dernier, le Département du commerce américain évalue à 48 milliards de dollars les ventes de services hors USA, sans compter les quelque 100 milliards de dollars d'affaires entre filiales de sociétés américaines à l'étranger. Les

lobbyistes des «invisibles» exportables relèvent que si les USA s'enfoncent depuis 1985 dans les déficits budgétaire et commercial, ils pourraient bien devoir leur salut aux services, parmi lesquels les transports et le software jouent un rôle important — de même que le tourisme en temps de dollar bas. Le rendement de «l'impérialisme culturel» est aussi intéressant: Rambo et Dallas rapatrieraient un milliard net par an, et les franchiseurs, McDonald en tête, des sommes en augmentation rapide malgré leur tendance à réinvestir sur place.

Le sort du commerce des services ouvre la voie à de nouveaux échanges, mais aussi à de nouveaux rapports d'influence. Les USA, qui travaillent plutôt en circuit interne, ont trouvé — sans peut-être le vouloir — un nouveau champ d'intervention dans l'économie internationale. Ils voudraient accentuer leur influence dans un secteur où ils se sentent à juste titre relativement forts, mais se heurtent à de vives réactions protectionnistes.

D'où la demande faite par les USA au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs) de s'occuper à l'avenir aussi des services, et plus seulement des marchandises. On n'en est pas encore à l'application de la clause de la nation la plus favorisée dans le secteur tertiaire, mais l'extension du domaine de compétence du GATT, au cours des années à venir, ne fait aucun doute. Ce qui inspire à l'UBS le commentaire suivant: «Il est clair qu'une libéralisation des échanges internationaux de services renforcerait le développement de ce secteur. Une telle évolution stimulerait toutes les économies et améliorerait les prestations offertes aux consommateurs». (*Notices économiques UBS*, octobre 1987)

Comme quoi les intérêts des puissants peuvent l'emporter sous le couvert d'un profit général — tellement général qu'il en devient difficilement perceptible.

Rothenthurm

■ (ag) L'armée se voit sans cesse refoulée par les progrès de l'urbanisation. Au cœur des villes, les champs de Mars ont été, depuis longtemps, rendus à la vie civile; les places d'armes des chefs-lieux de district voient au mieux parfois encore une prise de drapeau, avec discours d'un colonel, monté sur une jeep qui lui sert de tribune; les militaires y sont devenus rares comme les bovins sur les champs de foire.

Inévitable donc, dans ce pays dense, que l'armée, à la recherche d'espaces libres, tombe sur des sites protégés et des lieux historiques.

Elle fait surgir dès lors une contradiction. Elle, le symbole de la protection du pays, s'attaque aux domaines protégés. La résistance qu'elle rencontre dans ses tentatives d'implantation participe du même sentiment que ce qui la motive.

Or, elle s'est toujours bien portée d'avoir su en tenir compte. Si le peuple le lui rappelle à l'occasion de Rothenthurm, ce sera salutaire encore: triomphe l'esprit de la défense du territoire.

Je me souviens.

L'armée voulait faire de Pont de Nant, haut-lieu vaudois, une place de tir. Opposition vigoureuse. Ce val «où souffle l'esprit» fut finalement sauvé.

Tentative pour utiliser le fond de la vallée des Diablerets. Opposition. Renoncement.

Projet âprement défendu, énergiquement combattu de transformer le Bois de Finges en place d'exercice pour blindés. Victoire des opposants.

A l'échelle suisse, d'autres exemples pourraient être cités. Avec le recul, on doit donner raison aux résistants:

ils ont sauvé quelque chose d'essentiel sans que l'armée suisse en ait été affaiblie.

Rothenthurm est un pays typique et beau de la Suisse centrale. Mais aussi lieu historique. Les Schwytzois, commandés par Aloïs Reding, y repoussèrent le 2 mai 1798 les Français du général Schauenbourg, qui avait donné aux autorités du canton un délai impératif pour ratifier la constitution de la République helvétique. Le 3 mai, malgré leur victoire, ils se rendirent. Ils n'étaient pas en nombre suffisant. Derniers soubresauts de l'Ancien Régime, comme la révolte de Nidwald quelques mois plus tard.

Rothenthurm est situé à quelques kilomètres de Morgarten; en sept siècles, la boucle a été bouclée: dans le même espace, des Autrichiens repoussés aux Français battus, puis triomphants.

Pourquoi toucher, non pas seulement aux tourbières, mais aux paysages de la mémoire?

RAIL 2000

Un minimum indispensable

■ (pi) Les Vaudois étaient donc invités, dimanche dernier, à laisser leur voiture au garage. Le Conseil d'Etat, promoteur de l'opération dans le cadre de l'Année de l'environnement, avait même négocié la gratuité des transports publics — sans les CFF. Comme prévu, succès limité, voire inexistant: autant de circulation que les dimanches précédents tandis que les entreprises de transports publics ont enregistré un accroissement de la fréquentation de 10 à 40%. On constate donc que cette opération particulièrement mal préparée n'a finalement fait qu'augmenter la mobilité: les automobilistes sont sortis comme prévus et d'autres — des jeunes, des personnes âgées, des curieux — ont profité des trains et bus gratuits pour «faire une virée». Il y a là matière à réflexion: les incitations à utiliser les transports publics plutôt que la voiture par des mesures tarifaires — les fameux abonnements verts — ne sont efficaces que pour certaines catégories

d'automobilistes et dans certaines conditions; les pendulaires confrontés à des bouchons sont les meilleurs clients. Au-delà, pour le trafic de loisirs par exemple, l'expérience vaudoise nous prouve que les chances de transfert d'un mode de transport à l'autre — par des mesures uniquement tarifaires — sont minces.

Une promotion efficace des transports publics nécessite l'engagement d'autres moyens: simplification pour l'utilisateur, horaires plus étoffés et facilement mémorisables, parkings d'échange, etc.

Sans poudre aux yeux, c'est ce que nous propose Rail 2000: la remise à jour de tout un réseau de transports publics, à l'échelon national. Mais c'est aussi son défaut de n'être qu'un dépoussiérage et de ne pas correspondre à une volonté de reprendre à la route une partie de son trafic: l'objectif est l'autofinancement, avec un transfert de 4% du trafic privé vers les transports publics, ce qui correspondra à un accroissement de

la fréquentation de 30% environ. Pour que la mesure soit efficace, il faudrait parallèlement dissuader les automobilistes de rouler dans certains cas. La mobilité pourrait être considérée globalement, un accroissement de l'offre en transports publics pouvant justifier des restrictions pour les véhicules privés.

Quoi qu'il en soit, Rail 2000 est indispensable pour que notre système de transports publics ne soit pas, en l'an 2000, en retard de cinquante ans et confronté au réseau d'autoroutes le plus dense du monde. Quant aux opposants qui s'indignent du sacrifice des 115 hectares de terres agricoles devant permettre la construction des quatre nouveaux tronçons sur lesquels repose tout le système, ils ont raison: chaque mètre carré de notre sol mérite d'être protégé. Mais que sont ces 115 hectares face aux 2000 nécessaires à l'achèvement du réseau de routes nationales (environ 407 km)? Que l'on renonce à seulement 25 km d'autoroutes et les 117 km de voies nécessaires à Rail 2000 pourront être construites sans atteinte supplémentaire à l'environnement. Ce serait là une première mesure de globalisation.

La force triomphe

■ (jd) Au moment où les autorités bernoises faisaient donner la police pour venir à bout de la «république libre de Zaffaraya», le bourgmestre de Hambourg signait un contrat de bail avec les occupants illégaux de la rue du Port, dans le quartier de Sankt Pauli.

Un parallèle révélateur de deux conceptions de l'action politique. Au bord de l'Aar, les autorités municipales justifient leur intervention par la nécessité de faire respecter la loi. Un argument en béton juridique: les habitants de Zaffaraya n'ont ni demandé ni obtenu l'autorisation d'occuper le terrain municipal où ils campent depuis deux ans. D'ailleurs, avant toute chose, il faudrait procéder à une modification de zone, Zaffaraya étant classé en zone de détente.

Sur le fait précis, immédiat, le droit est du côté de l'autorité. Mais sur le fond, sur le contexte plus général de l'affaire? Sur la crise du logement, sur les rénovations de luxe, y compris dans certaines immenses propriétés de la ville; sur le budget richement doté de la culture classique et sur les miettes concédées à d'autres formes culturelles; sur l'absence de lieux de réunion pour les jeunes; sur les promesses toujours

renouvelées et jamais tenues? Les autorités municipales bernoises — le législatif comme l'exécutif — confondent l'action politique et le maintien de l'ordre; leur souci prioritaire, c'est d'appliquer les lois et non de trouver les voies et moyens de répondre aux aspirations diverses de la population.

Sur les rives de l'Elbe, on conjugue la politique d'une autre manière. Le maire Von Dohnanyi a tout fait pour éviter l'épreuve de force. Avant d'appliquer les rigueurs de la loi, il a cherché des réponses au problème posé: son ultimatum — démontage des barricades et des fortifications du quartier — était assorti d'une offre de bail de longue durée. Cette transaction n'allait pas de soi: à Hambourg aussi les voix étaient nombreuses pour que soit faite place nette, au sein de la population, du sénat (l'exécutif municipal) et jusque chez les socialistes, le parti du maire. Ce dernier a tenu bon jusqu'au bout, encouragé par le président de la République fédérale lui-même.

A Hambourg, le pari du dialogue a été gagné, une réponse a été proposée. Victoire de la politique. A Berne, la loi est respectée mais le dialogue au point mort. Langage de la force.

Le prix de la Constitution

■ (cjp) Le riche au gros cigare, à la grosse voiture, avec une élégante campagne couverte de bijoux, est devenu l'illustration d'une annonce du Comité contre la révision de la loi sur l'assurance-maladie. «Voulez-vous subventionner les grossesses des riches?» Cette annonce qui est publiée dans la presse alémanique illustre une agressivité toujours plus marquée de la nouvelle droite pour faire avancer le «moins d'Etat». L'argent y tient le grand rôle.

Il y a parfois convergence avec certaines revendications d'une gauche non conformiste; une «entente bernoise» d'inspiration patronale vient de comparer les dépenses culturelles de la ville de Berne et des communes voisines. Les gros frais de la ville pour le Théâtre municipal et pour la Société de musique sont mis en évidence. Or, ce sont aussi ces frais qui sont dénoncés comme des cadeaux à la bourgeoisie par les partisans de centres de culture libre.

La droite économique, pour sa part, combat la révision de la Constitution bernoise pour différentes raisons, dont celle du coût. Un des opposants, le conseiller national François Loeb, ancien député au Grand conseil, relève qu'un jour de session du législatif coûte 50'000 fr. et que ce serait probablement aussi le coût d'une journée de l'assemblée constituante.

Il est nécessaire de continuer à observer cette évolution qui pourrait aboutir à une transformation profonde du climat politique dans certaines régions de Suisse alémanique.

■ (réd) Le 1er décembre 1986, avec une parfaite coordination, les parlementaires vaudois pratiquement unanimes, emmenés par le conseiller national Philippe Pidoux et le «Sénateur» Hubert Reymond, interpellèrent le Conseil fédéral en des termes identiques sur le sort du vacherin. Question principale: «Le gouvernement ne considère-t-il pas que l'authenticité d'un produit alimentaire, le vacherin Mont d'Or, fait partie du patrimoine culturel du pays et que, de ce fait, elle ne doit pas être souillée à cause de normes hygiéniques et bactériologiques disproportionnées?» M. Cotti ayant répondu que la santé des consommateurs avait la priorité, on se résigna au vacherin thermisé.

VACHERIN MONT D'OR Le patrimoine vaudois s'effrite

Le 20 novembre, le Conseil d'Etat vaudois, mis en éveil par un communiqué de l'Office fédéral de la santé diffusé huit jours plus tôt, décidait, à titre préventif et avec effet immédiat, de stopper la vente de la fameuse pièce du patrimoine culturel. Motivations: la santé, la vie même, des consommateurs, directement menacés par un rapport de cause à effet entre la consommation de vacherin et la listériose, une maladie mortelle.

Dans *J'achète mieux* N° 157, distribué à la mi-novembre, la FRC déplore la mort du vacherin au lait cru, «production typiquement régionale et saisonnière», et invite les consommateurs à faire savoir ce qu'ils pensent du vacherin 87/88. Ce sera vite dit. Conclusion: une fois de plus, comme on le sait dans les champignons, les aflatoxines, les substances les plus dangereuses sont d'origine naturelle et n'ont rien à voir avec la chimie dans votre assiette.

Un train nommé désir

■ (pi) Depuis quelques années déjà, les CFF — tout comme d'ailleurs les PTT — ne parviennent plus à renouveler leur personnel. Les départs d'agents vers le secteur privés sont nombreux et la grande régie n'offre plus l'attrait d'il y a dix ou vingt ans.

Pendant longtemps, les CFF n'ont eu aucun problème de recrutement: la sécurité de l'emploi était considérée comme un avantage primordial et le statut de fonctionnaire faisait encore des envieux. Mais depuis quelques années, le nombre de collaborateurs est constamment de 300 à 500 unités en dessous du nombre autorisé, pourtant déjà comprimé au maximum afin de réduire les charges. La situation n'est pas catastrophique — la régie compte 37'000 salariés — mais elle est tout de même préoccupante dans certains secteurs. Plusieurs explications:

- pour le syndicat des cheminots (SEV), ce sont d'abord les mauvaises conditions de travail qui sont avancées. Le service de nuit ou le week-end n'a plus la cote. La SEV estime que ces désavantages ne sont pas suffisamment compensés;

- syndicat et régie sont d'accord pour dire que les salaires de la Confédération ont pris du retard par rapport au secteur privé. Ils sont d'autre part identiques dans toute la Suisse, alors que le coût de la vie n'est pas le même à Genève et à La Chaux-de-Fonds. Ce qui accroît encore les difficultés de recrutement dans les régions à haut niveau de vie, où le réservoir de main-d'œuvre est le plus restreint. Des indemnités de résidence (jusqu'à 300 fr. par mois) corrigent partiellement cette distorsion.

- les CFF n'ont pas bonne presse auprès des jeunes qui ont l'habitude d'entendre les discussions de café sur leurs déficits.

20 secondes d'arrêt

Côté remèdes, une amélioration des salaires est prévue, qui suffira à peine à compenser les augmentations de cotisation à l'assurance-maladie et à la caisse de pension — rendue nécessaire par l'introduction de la retraite à la carte.

Les CFF auront-ils assez de personnel pour faire rouler les trains supplémentaires prévus par Rail 2000, alors qu'ils n'ont pas encore réussi à «digérer» les augmentations de prestations apportées à l'horaire 1987? D'après Michel Béguelin, secrétaire syndical à la SEV, «*Rail 2000 va améliorer l'image de marque de l'entreprise et facilitera l'engagement de personnel. Alors que les retards dont souffrent nombre de trains sont dus en priorité à l'insuffisance du réseau actuel — ce qui prouve la nécessité de Rail 2000 — et à la segmentation des marchés.*» Tel secteur a développé le cargo rapide, un autre le transport de vélos, un troisième les colis postaux, sans qu'il y ait eu d'adaptations sur le terrain. Le temps moyen d'arrêt de 20 secondes n'est plus suffisant, d'autant «*qu'une*

bonne partie du matériel roulant n'est pas adapté aux prestations que l'on veut offrir. Les CFF ont voulu tirer le maximum avec le réseau et le personnel existants, sans laisser de marge de manœuvre. Ils ont lancé le bouchon un peu trop loin, en offrant 12% de prestations supplémentaires, alors que 9 à 10% étaient la limite assimilable.» Situation que Sébastien Jacobi, porte-parole au 1er arrondissement, commente ainsi: «*On a voulu jouer à Rail 2000 sans en avoir les possibilités!*»

Une nouvelle politique

En tout cas, la SEV ne semble pas redouter la charge supplémentaire que repré-sente Rail 2000. Elle défend le projet, mais en rappelant que «*l'attractivité des transports publics passe aussi par l'attractivité des professions correspondantes. L'une ne va pas sans l'autre.*»

Cela paraît évident: pour mener à bien son grand projet, la régie aura nécessairement besoin de s'appuyer sur du personnel qualifié, et non pas sur des nouveaux venus, engagés «auf der Strasse» selon l'expression-maison.

Une nouvelle politique du personnel est donc urgente.

ENTRETIEN

Rattraper le retard

■ (pi) Comment ressent-on les problèmes de recrutement à la direction générale des CFF? Nous l'avons demandé à M. Freddy Rossel, suppléant au directeur du personnel.

A l'occasion de la rencontre annuelle des représentants du personnel le 5 novembre au Löwenberg, M. Latscha, président de la direction générale, a parlé de la difficulté croissante de recrutement aux CFF et du nombre élevé de démissions. Qu'en est-il exactement?

C'est vrai que depuis quelque temps, il y a une érosion évidente du personnel, surtout dans les grandes villes comme Genève, Lausanne, Berne, Bâle et la région genevoise, parce que la situation économique est

très satisfaisante, surtout dans le secteur des services, ce qui provoque une très forte demande de main-d'œuvre dans l'économie privée. Les CFF — comme les PTT d'ailleurs — ne disposent pas de la souplesse nécessaire pour s'adapter rapidement aux lois du marché; nos salaires par exemple ne correspondent actuellement pas à ceux pratiqués dans le secteur privé. D'autre part, les CFF ont une pyramide des âges très défavorable: pour renouveler notre personnel, nous devrions engager 2500 jeunes par année. Or, avec la diminution du nom-

bre de jeunes en quête d'emploi, en raison d'années de forte dénatalité, nous avons beaucoup de peine à engager des jeunes en quantité et en qualité suffisantes.

Le problème du vieillissement du personnel était prévisible il y a une dizaine d'années. Pourquoi ne pas avoir mené une politique d'anticipation?

Cela aurait été facile à une époque où l'économie marchait moins bien, mais nous ne l'avons pas fait parce que l'évolution du trafic était incertaine et que nous avions des déficits graves et chroniques; il n'était donc pas question de faire une réserve de personnel, qui n'aurait d'ailleurs jamais été acceptée par le Parlement. Comme il fallait présenter les comptes les moins mauvais possible, on ne pouvait pas se payer ce luxe.

Quels remèdes sont prévus ?

Le Conseil fédéral vient de transmettre un message au Parlement, afin d'obtenir une augmentation de salaire linéaire de 2% pour le 1er janvier 1989, ainsi qu'une révision structurelle de la classification des fonctions et le versement unique d'un montant de 600 fr. en octobre 1988 à tous les collaborateurs. La décision est entre les mains du Parlement. Le Conseil fédéral a également décidé le versement d'une indemnité spéciale de 2000 fr. par année aux employés genevois, ainsi qu'une aide au logement destinée à compenser le prix très élevé des loyers à Genève. L'ensemble de ces mesures vise à conserver et à recruter le personnel dont nous avons besoin.

Comment allez-vous gérer le besoin accru en personnel que nécessitera Rail 2000 ?

Rail 2000 n'est pas pour tout de

suite, c'est une réalisation qui sera échelonnée et planifiée. Nous allons épuiser toutes les possibilités de rationalisation — il y en a encore — on va supprimer beaucoup de tâches répétitives grâce au soutien de l'informatique et soulager ceux qui font des travaux durs grâce à une mécanisation encore plus poussée. Sur le plan interne, il faudra avoir plus de flexibilité dans les carrières, développer d'une manière beaucoup plus importante la formation polyvalente, afin de pouvoir insérer le personnel là où il est nécessaire. L'engagement de femmes pour des professions dites masculines et le travail à temps partiel seront favorisés. Rail 2000 va aussi probablement améliorer l'image des CFF. Nous espérons qu'une entreprise dotée d'un réseau de transports publics performant et modernisée au maximum présentera des attraits pour les personnes en quête d'emploi.

Boulot, dodo...

Pour que les trains puissent rouler jour et nuit, tous les jours de la semaine, il faut des hommes et des femmes dans les gares, dans les locomotives, aux postes de contrôle, à la manœuvre. Soumis au régime de la rotation des services, les mécaniciens et les agents de train commencent et finissent leur travail chaque jour à des heures différentes; le même «tour» revient tous les quatorze à dix-huit jours. Les agents de gare ont en principe le même service pendant une semaine. Le travail peut commencer à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, et les dimanches de congé sont limités à vingt ou trente par année.

Il a fallu attendre la semaine de quarante-deux heures pour que les cheminots aient droit à deux jours de congé consécutifs. Si l'horaire irrégulier peut avoir ses bons côtés — aller skier en semaine ou faire de la voile quand les autres travaillent — il implique aussi une sérieuse limitation des activités le soir et le week-end.

Difficile d'être tambour à la fanfare ou gardien au club de football et contrôleur CFF.

SCIENCE ET MEDECINE

Technologies pour l'an 2000

■ (jg) Sous le titre «Innovations 87», *Le Monde* vient de publier un intéressant supplément consacré aux technologies de pointe. Selon le quotidien français, quatre découvertes récentes joueront un rôle décisif dans les développements de la technique ces prochaines années.

Il s'agit des *supraconducteurs*, dont il a été abondamment question cette année autour du Prix Nobel de notre compatriote Alex Müller. On le sait, un matériau supraconducteur conduit l'électricité sans perte ni dégagement de chaleur, ce qui permet d'innombrables applications. Jusqu'à l'an dernier, la supraconductivité n'existait qu'autour du zéro absolu (-273°); désormais, il existe des matériaux supraconducteurs autour de -160° et l'espoir existe d'en découvrir avec cette capacité à la température ambiante.

La seconde découverte est celle des *méthodes de calcul* utilisant des super-ordinateurs et qui permettent d'optimiser par exemple l'aérodynamisme d'une voiture, et prochainement d'établir des modèles biologiques ou de comprendre les réseaux de neurones. Ce sont les progrès des

mathématiques depuis 20 ans qui ont permis cette avancée.

Les *céramiques* sont également une des «découvertes» récentes les plus prometteuses. Nous mettons découvertes entre guillemets, les céramiques étant aussi anciennes que la poterie. Mais les nouvelles céramiques utilisées comme bouclier thermique pour la navette spatiale, ou qui seront de plus en plus présentes dans les moteurs d'avions et de voitures, résultent, elles, de progrès récents.

Enfin, *Le Monde* cite les *anticorps monoclonaux* découverts en 1975. Il s'agit de la fusion d'une cellule cancéreuse avec un lymphocyte, cellule capable de produire des anticorps. On peut ainsi produire de manière stable des anticorps spécifiques. Le domaine des applications s'ouvre à peine (tests de diagnostic) et les perspectives semblent très grandes.

L'intérêt de ce choix est qu'il s'agit de domaines où le débouché est quasiment assuré. Il serait intéressant de connaître la situation des entreprises suisses dans ces secteurs.

Ce serait un bon moyen d'évaluer l'avenir de notre secteur secondaires l'horizon 2000.

Démarche administrative

■ Ceci, encore sur les USA: je parlais de leur générosité, de leur faculté d'accueil... Le professeur H., qui m'avait invité, avait organisé trois conférences dans des universités de New-York et environs, et deux au Canada, à Regina et Saskatoon. Et puis, ayant rencontré l'attaché culturel de l'ambassade de Suisse, qui lui avait paru bien disposé, il avait proposé de ma part une conférence sur Gottfried Keller. Mais le responsable du *Swiss Institute* de New-York a jugé que Keller était un auteur «scolaire», qui ne présentait vraiment aucun intérêt... Voilà le professeur H. bien étonné, et concluant peut-être un peu vite que, décidément, les Suisses ne sont pas encore tout à fait descendus du cocotier (pour reprendre l'expression de Gilles).

Et puis, quelques jours avant mon départ, j'ai eu la malheureuse idée de feuilleter la magnifique biographie de Richard Ellmann sur James Joyce — mort à Zurich en 1941: (p. 749) «*Sa demande* (de permis de séjour, en septembre 1940 — il venait à Zurich se faire soigner par l'un des plus grands ophtalmologues de l'époque) fut envoyée à l'Office fédéral de la Police des étrangers (...) qui la transmit à la Police cantonale des étrangers du canton de Zurich en date du 23 septembre. Cette autorité avait l'occasion de faire montre du même respect pour le génie dont les Britanniques avaient fait preuve en accueillant Sigmund Freud, mais elle ignorait le nom de Joyce (they did not recognise Joyce's name) et se contenta de signifier, le 30 septembre 1940, le refus de la demande. L'un des amis de Joyce se rendit à l'Office pour demander les raisons (de ce refus) et s'entendit répondre que c'était parce que Joyce était Juif. C'est le bouquet, vraiment (en français dans le texte), s'écria Joyce en apprenant la chose (lettre à Armand Petitjean).

Dans l'intervalle, d'autres documents étaient parvenus, et la Police fédérale des étrangers envoya la demande à Zurich le 18 octobre pour que le cas soit réexaminé. Un important groupe de citoyens suisses s'était rangé du côté de Joyce: à

Lausanne, Jacques Mercanton témoigna que Joyce n'était pas Juif (...). A Zurich, Gideon, Vogt, Othmar Schoeck, Robert Faesi, Theodor Spoerri (professeur à l'Université, fondateur de la Ligue du Gotthard), *le Dr Emil Klöti, maire de la ville, le professeur Löfflei, directeur de la Clinique universitaire, de même que Ernst Howald, alors recteur de l'Université de Zurich, intervinrent de leur côté. Le professeur Heinrich Straumann* (professeur de littérature anglaise à l'Université) *certifia que les œuvres de Joyce comptaient sans aucun doute parmi les plus remarquables livres publiés en langue anglaise, et la Société suisse des écrivains se porta garante de son côté.*

CONSOMMATRICES

Coup de sang

■ (ag) En dernière page du mémoire de novembre, *J'achète mieux* s'indigne de ce que l'Union suisse des paysans (USP) ait déposé des revendications de prix: une augmentation de 6 ct. par litre de lait et 10 à 50 ct. par kilo de viande.

La rédaction commente en un langage qui s'étrangle.

«Coup de folie chez les paysans», titre-t-elle. Car le marché, on le sait, est fortement excédentaire dans ces deux secteurs. Mais cela justifie-t-il un ton à la fois condescendant et agressif que l'on n'oserait pas (ou plus) utiliser à l'égard d'autres corporations quand, à la veille de négociations difficiles, elles commencent par mettre la barre assez haut. Il vaut la peine de citer le texte: «*Les paysans regrettent-ils déjà de s'être montrés raisonnables ce printemps? En présentant ainsi de manière intempes-tive de nouvelles revendications, ils détruisent l'image positive qu'ils avaient commencé à se forger dans le public. La FRC ne peut admettre ce procédé et s'opposera aux augmentations demandées*»

Remplacez «paysans» par «ouvriers ou salariés» et relisez!

Avant cette intervention, les autorités cantonales avaient prudemment fait machine arrière, mais exigeaient la caution, déraisonnable, de 50'000 fr. suisses — somme qui fut enfin réduite à 20'000 après une nouvelle intervention.» (p. 750)

Tout est bien qui finit bien... Dieu merci, Joyce n'était pas Proust: il n'était pas Juif.

Je vous parlais de Junod; je vous parlais de Michel Buenzod... J'y viendrai! Que je signale aujourd'hui le livre, vraiment important, de Claire Masnata-Rubattel: *De peur que femme oublie - Vies d'aujourd'hui, Vies d'autrefois.*

Deux parties, également remarquables: un *panorama* de la condition féminine à travers les âges; neuf témoignages de femmes, dont les âges s'étagent de 87 à 25 ans (Éditions de l'Aire) — là encore, j'y reviendrai.

Le marché ne peut régler le problème agricole. Qui oserait assumer toutes les conséquences d'un libéralisme strict? Aucun pays européen et notamment la Suisse ne s'y risque. Seuls les pays du Tiers monde sont soumis à la loi implacable de l'offre et de la demande.

L'autre donnée que *J'achète mieux* néglige est l'évolution, par catégories sociales, des revenus en Suisse. Si l'on se réfère aux comptes nationaux de 1985 et 1986, on constate que le revenu agricole est en perte de vitesse.

En 1985, le revenu national a augmenté de 6,7%, le revenu d'exploitation des personnes indépendantes de 2,1%; en 1986, 5,3% pour le lait; 2,7% pour les indépendants.

Or, dans la rubrique «indépendants», ce ne sont pas les professions libérales ou artisanales qui ont pris du retard. D'où ce commentaire autorisé de l'Office fédéral de statistiques: «*Comme l'année précédente, la croissance modeste du revenu d'exploitation des personnes indépendantes est imputable au fléchissement des revenus agricoles*». Il n'y a donc pas à ne prendre en con-

L'INVITE DE DP

L'individu victime des médias ?

■ Qui ne connaît «l'affaire du petit Gregory» et la manière véritablement scandaleuse dont les médias hexagonaux l'ont alimentée, «gonflée», exploitée et sans doute déformée? Et qui n'a pas été frappé de voir la justice française devenir un acteur parmi d'autres dans ce jeu médiatique? Est-il encore concevable dans ces conditions que jugement et justice puissent un jour être rendus avec toute la sérénité voulue? Et que reste-t-il des droits des personnes individuelles — innocentes ou non — qui se trouvent prises dans pareil spectacle?

En Suisse, on n'en est pas encore là. Cependant, un certain nombre de cas plus ou moins récents donnent à penser que, lorsqu'une affaire est en cours d'instruction ou de jugement, les interactions entre justice et médias qui se produisent alors peuvent à l'occasion frapper durement les personnes individuelles.

Cela se produira lorsque certains médias prennent fait et cause, de manière aussi explicite qu'unilatérale, pour une des deux parties dans une affaire en cours et infligent ainsi un préjudice considérable à l'autre partie (comme dans

l'affaire dite des limonades). Autre possibilité: les médias créent autour d'une affaire une atmosphère passionnée qui peut déboucher sur des peines frappant l'observateur comme inhabituellement lourdes (affaire Savro). Ou encore (affaire Leclerc), certains médias mettent en cause l'intégrité de la justice, alors qu'on est au milieu d'un procès avec jury, en parlant d'une «justice de classe» prête à n'infliger qu'une sentence symbolique ou en affirmant au contraire qu'on s'achemine vers une peine exemplaire car la place financière genevoise a besoin d'un bouc émissaire. (Ces quelques illustrations demanderaient bien sûr à être justifiées en détail, mais la place n'y suffirait pas).

L'Angleterre est la mère des démocraties modernes et c'est en Angleterre que les droits individuels (*l'habeas corpus*, par exemple) ont vu le jour. Ce n'est donc sans doute pas par accident qu'en Angleterre les médias ont l'obligation de s'abstenir de tout commentaire sitôt qu'une affaire est *sub judice* car on y considère qu'autrement la justice ne pourrait être rendue avec toute la sé-

rité voulue. Mais il faut préciser qu'en contrepartie la justice anglaise est remarquablement rapide et, semble-t-il, relativement bon marché. Et si, dans un arrêt récent rendu contre l'Angleterre, la Cour européenne de Strasbourg a fait passer la liberté d'informer avant la sérénité de la justice, c'est qu'il s'agissait d'une affaire qui, par exception, était en sommeil depuis fort longtemps.

Est-il inimaginable qu'une règle semblable ne soit un jour adoptée en Suisse? On peut toujours le souhaiter et espérer que l'idée fasse son chemin dans les esprits, même si cela devait nous priver du plaisir de lire des chroniqueurs judiciaires qui ne manquent pas de talent.

Au fond, ce qui est en cause ici, c'est la disproportion entre le monde médiatique et le très grand pouvoir qui est le sien, d'une part, et les moyens qu'a l'individu de se défendre et de se faire entendre, de l'autre. Lorsque les médias s'en prennent aux autorités, aux partis ou même à des grandes entreprises nationales ou multinationales, le combat est plus ou moins entre égaux. Mais *quid* quand c'est un individu ou une petite entité qui, à tort ou à raison, est mis en cause?

Certes, il est vrai que la liberté d'informer est essentielle, mais dans le cas précis, cette liberté reste entière pour «lever les lièvres» qui méritent de l'être et alerter la justice si besoin est. Et, plus tard, pour commenter et, le cas échéant, critiquer le jugement après qu'il a été rendu. D'ailleurs, qui oserait affirmer que les médias anglais ne sont pas libres?

Supposez que vous soyez d'avis qu'il s'agit là d'un problème important et que vous cherchiez à organiser un débat public à ce sujet, avec bien sûr la participation de journalistes. Vous risquez alors de vous apercevoir que ces derniers ne sont pas tous toujours prêts à se mettre en cause sur ce point et qu'ils tendent à trouver beaucoup plus intéressant, important et urgent de participer à un débat qui porterait plutôt sur les relations entre les médias et le pouvoir politique, par exemple. On peut penser que c'est très regrettable.

Jean-Christian Lambelet

sidération que les lois du marché qu'invoque exclusivement *J'achète mieux*. L'équilibre entre les catégories sociales est aussi une donnée fondamentale.

On en revient, dès lors, à la nécessaire recherche de formules nouvelles.

La seule politique du prix aboutit, il est vrai, à une impasse; elle pousse aux excédents, elle encourage une agriculture trop intensive, elle accorde une rente de situation aux grandes exploitations. Double coût social: économique et écologique.

Les versements directs, liés à des tâches précises imposées à l'agriculture, sont mal ressentis par la profession qui y voit une fonctionnalisation.

C'est pourquoi nous avons préconisé la mise en place, à titre expérimental, d'une «agriculture contractuelle». En fonction du sol possédé, un revenu serait garanti à l'exploitation, pour autant que des conditions écologiques d'exploitation soient respectées.

L'autorité politique va dans cette direction, mais de manière globale et inadéquate, lorsqu'elle joue simultanément avec les prix et les contingents. La forme contractuelle apporterait plus de souplesse et d'efficacité.

J'achète mieux se trompe de cible. Ce n'est pas la revendication sur les prix qui est infondée, compte tenu de l'évolution du revenu national. C'est la politique agricole elle-même.

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Dollars et café vert

■ (ag) Les patrons des grandes entreprises, comme les politiques, aiment à tenir conférence de presse. Nestlé a souhaité de la sorte, après les secousses boursières, rassurer sur sa santé, qui est bonne, merci! Quand bien même son chiffre d'affaires sera en baisse de 8,3% en 1987 (résultat sur les dix premiers mois); c'est l'occasion aussi pour les managers de définir leur politique à plus long terme.

Quelques remarques, au fil de ce qui a été dit, à Vevey, le 18 novembre.

● **Perte de changes** – Nestlé a maintenu au maximum sa trésorerie en francs suisses, les placements en dollars étaient couverts et à taux élevés. Politique de prudence! Nestlé ne représente, malgré sa surface, qu'un petit élément de l'ensemble des forces industrielles et financières. Imaginons que tous les autres acteurs du jeu financier fassent le même raisonnement non par esprit de spéculation, mais par précaution de gestionnaire! Vous avez alors, avec un fantastique effet de masse, une fuite devant le dollar et une baisse des taux aux Etats-Unis, c'est-à-dire deux des données essentielles du «krach» 1987.

● **Café vert** – Nestlé dépend des matières premières. La chute du café vert lui a coûté un milliard de francs. Si l'on comprend bien, c'est sur la valeur des stocks ou sur des achats à terme. Mais, sur la durée, la baisse des matières premières correspondra à un abaissement du prix de revient (pas nécessairement répercuté intégralement sur les prix de vente). Les pays producteurs de café vert, eux les vrais perdants, n'ont pas de telles capacités de rattrapage.

● **Récession** – Nestlé qui appartient au secteur agro-alimentaire s'estime moins exposé à la récession que d'autres branches économiques. Faut-il comprendre qu'une récession est sérieusement envisagée par les managers de Nestlé? La bourse, elle, a déjà anticipé la baisse de la consommation; elle n'a pas épargné dans cette anticipation les grandes chaînes

de distribution alimentaire.

Car une des données intéressantes de la psychologie du consommateur, c'est la révision récente de l'échelle des produits de première nécessité: le café peut être, selon les cas, jugé moins prioritaire que les vacances ou la voiture.

● **Automatisation**. – Impressionnants les investissements de rationalisation et d'automatisation en Europe et aux Etats-Unis: 2 milliards en trois ou quatre ans. Probablement judicieux, mais à mettre en rapport avec les taux de chômage, en Occident.

COLORANTS ALIMENTAIRES

L'utile et le superflu

■ (pi) Depuis toujours, l'homme cherche à conserver et à améliorer la qualité gustative des aliments. Que ce soit par salaison, séchage, réfrigération, adjonction d'épices ou d'agents conservateurs. Ce qui se faisait dans le passé par recours à des procédés ou à des additifs naturels — et parfois tout de même toxiques, comme le fumage — se fait maintenant à l'aide d'additifs alimentaires, dont on ne connaît pas toujours les effets à long terme, mais qui ont l'avantage d'être beaucoup moins coûteux. Si certains sont indispensables, car permettant d'améliorer la conservation des produits, d'autres sont superflus. C'est le cas notamment de ceux servant à améliorer l'acceptabilité pour le consommateur (les colorants par exemple) ou à faire augmenter la consommation d'un produit (par adjonction d'un anti-désaltérant dans certaines boissons...). Une troisième catégorie ne sert qu'à masquer la mauvaise qualité de certains produits: ce sont les modificateurs et les exhausteurs de goût.

La législation actuelle présente des lacunes, tant en ce qui concerne la limitation des additifs toxiques, que l'information du consommateur.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Pierre Imhof
Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Jacques Guyot
Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Point de vue:

Jean-Jacques Cornuz

Jean-Christien Lambelet

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1003 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Reste que pour donner à des préparations chimiques l'aspect et le goût des produits naturels, le recours aux additifs est nécessaire. De même que, parfois, pour donner aux produits naturels une couleur qui corresponde aux idées que nous nous en faisons. Que voulez-vous, les méthodes de séchage, de concentration ou de réduction en poudre laissent souvent à la sortie de la machine un méchant mélange grisâtre, qu'il faut raviver pour redonner aux bouts de légumes l'aspect de ceux qui sortent de la marmite de maman.

Avec son livre *Les additifs alimentaires*, la Société pour la protection de l'environnement fournit un ouvrage de référence sur ce thème. On y trouvera une partie historique et un guide pour s'y retrouver parmi les centaines d'additifs sur le marché. Premier d'une série dans la collection «Les dossiers de l'environnement», cet ouvrage aide à faire la différence entre l'utile et le superflu, le nécessaire et l'escroquerie.

Les additifs alimentaires, en vente auprès de la SPE (6, rue Saint-Ours, 1205 Genève) et en librairie, 120 p., 22.50 fr.